

Département de la Haute Garonne
Arrondissement de Muret

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE ROQUETTES

ARRÊTÉ n°082T/2024

Portant réglementation temporaire de la circulation avenue Vincent Auriol

Le Maire de Roquettes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles

L 2212-1 à L 2213-6-1,

Vu le code de la route et notamment les articles R110-1 et suivant, R411-1 et suivants, R 411-1 à R411-28,

Vu le code de la voirie routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, livre I – Huitième partie : signalisation temporaire,

Vu la demande faite par OMEXOM Distribution Haute-Garonne de réaliser des travaux de mise en service et réglages des feux tricolores.

Considérant qu'il convient de réglementer temporairement la circulation de l'avenue Vincent Auriol à l'occasion de la réalisation de ces travaux.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : le vendredi 30 août 2024, sur la section de voie où se déroule l'exécution des prestations du chantier les consignes sont les suivantes :

- Empiètement sur trottoir
- Vitesse réduite aux abords du chantier et vigilance aux piétons
- Le dépassement sera interdit aux véhicules légers et poids lourds
- Le stationnement sera interdit aux véhicules légers et poids lourds

L'accès aux riverains sera assuré pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire et la protection du chantier seront mises en place par l'entreprise sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de Roquettes, l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Portet sur Garonne, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution des prescriptions du présent arrêté qui sera affiché en Mairie et notifié à l'entreprise qui aura la charge de l'afficher sur le chantier.

Fait à Roquettes le jeudi 29 août 2024

Le Maire

Michel CAPDECOMME

